



Commune de Oiry
02 Rue Jules Ferry
51530 OIRY

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**2023-630I OIRY - AMENAGEMENT DE LA PLACE
JEAN MOULIN**

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :










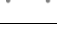


MARDI 19 DECEMBRE 2023 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

(La remise d'une offre papier n'est pas autorisée)

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2023-63OI OIRY - AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN MOULIN
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Lot concerné : 01.
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	<p>Lot 01 Voirie : 12 semaines</p> <p>Lot 02 Eclairage public : 3 semaines</p> <p>Lot 03 Espaces verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PHASE N°1 : 6 semaines - PHASE N°2 : à compter de la date de réception des travaux jusqu'en décembre 2025
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Variantes exigées	5
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'oeuvre.....	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes exigées	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
7.1 - Transmission sous support papier	10
7.2 - Transmission électronique	10
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	17
9 - Renseignements complémentaires	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	17
9.2 - Procédures de recours.....	17
10 – Notification et information des candidats	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux de voirie, d'éclairage public et d'aménagements paysagers pour l'aménagement de la Place Jean Moulin à OIRY.

Lieu d'exécution :
Place Jean Moulin
51530 OIRY

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation
01	Voirie
02	Eclairage public
03	Aménagements paysagers

Le lot n°3 « Aménagements paysagers » est décomposé en 2 phases définies comme suit :

Phases	Désignation
1	Travaux d'aménagement paysagers
2	Travaux de parachèvement et garantie de reprise

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233140-2	Travaux routiers
34928500-3	Équipement d'éclairage public
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour la variante exigée (prestation alternative) ci-dessous relative au lot suivant :

- **LOT N°1 VOIRIE : Enrobé clair sur l'ensemble du projet**

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par le bureau d'études Voirie et le bureau d'études Paysage d'Epernay Agglo Champagne.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Sans objet.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution propre à chaque lot est de :

- Lot n°1 Voirie : **12 semaines**
- Lot n°2 Eclairage public : **3 semaines**
- Lot n°3 Aménagements paysagers :

PHASE N°1 « Travaux d'aménagements paysagers » : **6 semaines**

PHASE N°2 « Travaux de parachèvement et garantie de reprise » : à compter de la date de réception des travaux jusqu'en décembre 2025.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la collectivité.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le tableau récapitulatif des déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Les plans

LOT N°1 :

- Plan de situation
- Plan d'état projeté – profils en travers types – solution de base
- Plan d'état projeté – profils en travers types – prestation alternative
- Carnet de détails

LOT N°2 :

- Plan de situation
- Plan d'état projeté

LOT N°3 :

- Plan plantations

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (*personnel, et accessible après identification email et mot de passe*).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante :** <https://www.xmarches.fr/>

L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

PIECES DE LA CANDIDATURE

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit :**

- **Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ;
- **Le Document Unique de Marché Européen (DUME).**

La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2 (le DC2 seul ne suffit pas).

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- 1- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.
- 2- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- 1- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)
- 2- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- 1- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- 2- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- 3- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire. Ces principaux travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE :

POUR LE LOT N°1 :

- 1- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- 2- **Le bordereau de prix unitaires (BPU)** intégralement complété. Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS).
- 3- **Le détail quantitatif estimatif (DQE)** intégralement complété Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS).
- 4- **Un mémoire justificatif** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat notamment :
 - L'organisation du chantier, les moyens humains et matériels affecter à la réalisation des prestations
 - Le schéma organisationnel du plan d'assurance qualité (SOPAQ)
 - La méthodologie d'exécution des travaux
- 5- **Les fiches techniques** correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- 6- **Une note environnementale** indiquant :
 - Les mesures prises pour la réduction des nuisances en site urbain (contre le bruit à l'égard des riverains et des travailleurs du chantier, contre les salissures et la poussière...)
 - Les mesures prises pour économiser l'énergie (limitation des distances de transport de matériaux, limitation des émissions polluantes...)
 - Le schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier (SOSED)
- 7- **Un planning prévisionnel**

POUR LE LOT N°2 :

- 1- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- 2- **Le bordereau de prix unitaires (BPU)** intégralement complété. Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS).
- 3- **Le détail quantitatif estimatif (DQE)** intégralement complété Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS).
- 4- **Un mémoire justificatif** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat notamment :
 - L'organisation du chantier, les moyens humains et matériels affecter à la réalisation des prestations
 - La méthodologie d'exécution des travaux
- 5- **Les fiches techniques** correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- 6- **Un planning prévisionnel**

POUR LE LOT N°3 :

- 1- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- 2- **Le bordereau de prix unitaires (BPU)** intégralement complété. Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS).

- 3- **Le détail quantitatif estimatif (DQE)** intégralement complété Celui-ci est à remettre au format PDF et dans un fichier exploitable (XLS).
- 4- **Un mémoire technique** des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant et notamment :
 - Moyens humains et matériels affectés au chantier
 - Méthode de mise en œuvre
 - Fiches techniques des végétaux, matériaux et équipements destinés au chantier
 - Phasage détaillé des travaux et planification prévisionnelle du chantier
- 5- **Une note d'insertion par l'activité économique**

IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER INFORMATIQUEMENT EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI-DESSUS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement correspondant, en complément de l'offre de base.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 6.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.**

Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée

dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette **copie de sauvegarde** devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : **2023-63OI AMENAGEMENT PLACE JEAN MOULIN**. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF.

Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum par document**.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Nota : Les courriers d'excuse ne correspondent pas à une offre et ne doivent donc pas être déposés sur la plateforme XMARCHES. Dans le cas où vous souhaitez nous remettre un courrier, nous vous remercions de bien vouloir nous le faire parvenir par mail ou par voie postale à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

POUR LE LOT N°1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	50 %
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant du détail quantitatif estimatif. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 30 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = No - \left[2No \left(\frac{P}{Po} - 1 \right) \right]$ <p><i>NP</i> : Note de l'offre considérée <i>No</i>: Note maximale de l'offre la mieux placée <i>P</i> : Prix de l'offre considérée <i>Po</i>: Prix de l'offre la moins élevée</p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<p>Note NP sur 30 points</p>
NOTE VALEUR TECHNIQUE	40 %

<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 30 points.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du chantier, moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations (10 points) - Schéma organisationnel du plan d'assurance qualité et fiches techniques (10 points) - Méthodologie de travaux (10 points) <p>Selon le barème suivant :</p> <table border="1" data-bbox="338 638 1010 884"> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>8</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>7</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>3</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Très insuffisant</i></td><td>1</td><td>point</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	10	points	<i>Satisfaisant</i>	8	points	<i>Assez satisfaisant</i>	7	points	<i>Moyen</i>	5	points	<i>Insuffisant</i>	3	points	<i>Très insuffisant</i>	1	point	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NT sur 30 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	10	points																				
<i>Satisfaisant</i>	8	points																				
<i>Assez satisfaisant</i>	7	points																				
<i>Moyen</i>	5	points																				
<i>Insuffisant</i>	3	points																				
<i>Très insuffisant</i>	1	point																				
<i>Sans réponse</i>	0	point																				
PERFORMANCES EN MATIERE DE L'ENVIRONNEMENT	10 %																					
<p>Les performances en matière de protection de l'environnement seront appréciées au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre de la note environnementale à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures prises pour la réduction des nuisances en site urbain (contre le bruit à l'égard des riverains et des travailleurs du chantier, contre les salissures et la poussière...) (10 points) - Mesures prises pour économiser l'énergie (limitation des distances de transport de matériaux, limitation des émissions polluantes..) (10 points) - Schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets de chantier (SOSED) (10 points) <p>Selon le barème suivant :</p> <table border="1" data-bbox="338 1433 1010 1680"> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>8</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>7</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>5</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>3</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Très insuffisant</i></td><td>1</td><td>point</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	10	points	<i>Satisfaisant</i>	8	points	<i>Assez satisfaisant</i>	7	points	<i>Moyen</i>	5	points	<i>Insuffisant</i>	3	points	<i>Très insuffisant</i>	1	point	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NE sur 30 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	10	points																				
<i>Satisfaisant</i>	8	points																				
<i>Assez satisfaisant</i>	7	points																				
<i>Moyen</i>	5	points																				
<i>Insuffisant</i>	3	points																				
<i>Très insuffisant</i>	1	point																				
<i>Sans réponse</i>	0	point																				

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
N = 50% NP + 40% NT + 10% NE

POUR LE LOT N°2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique	30.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	70 %																					
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant du détail quantitatif estimatif.</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 30 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = N_0 - \left[2N_0 \left(\frac{P}{P_0} - 1 \right) \right]$ <p><i>NP</i> : Note de l'offre considérée <i>N₀</i>: Note maximale de l'offre la mieux placée <i>P</i> : Prix de l'offre considérée <i>P₀</i>: Prix de l'offre la moins élevée</p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<p>Note NP sur 30 points</p>																					
NOTE VALEUR TECHNIQUE	30 %																					
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 30 points.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du chantier, moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations (10 points) - Fiches techniques (10 points) - Méthodologie de travaux (10 points) <p>Selon le barème suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td><i>Très satisfaisant</i></td> <td>10</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Satisfaisant</i></td> <td>8</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Assez satisfaisant</i></td> <td>7</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Moyen</i></td> <td>5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Insuffisant</i></td> <td>3</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Très insuffisant</i></td> <td>1</td> <td>point</td> </tr> <tr> <td><i>Sans réponse</i></td> <td>0</td> <td>point</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Très satisfaisant</i>	10	points	<i>Satisfaisant</i>	8	points	<i>Assez satisfaisant</i>	7	points	<i>Moyen</i>	5	points	<i>Insuffisant</i>	3	points	<i>Très insuffisant</i>	1	point	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NT sur 30 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	10	points																				
<i>Satisfaisant</i>	8	points																				
<i>Assez satisfaisant</i>	7	points																				
<i>Moyen</i>	5	points																				
<i>Insuffisant</i>	3	points																				
<i>Très insuffisant</i>	1	point																				
<i>Sans réponse</i>	0	point																				

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
N = 70% NP + 30% NT

POUR LE LOT N°3

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %																		
<p>Le critère Prix des prestations est noté sur 20 points. Il sera apprécié au vu du montant indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif.</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 20 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = (P0/P) \times 20$ <p><i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i></p> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<p>Note NP sur 20 points</p>																		
VALEUR TECHNIQUE	60 %																		
<p>Le critère « Valeur technique » est noté sur 20 points. La conformité au CCTP sera vérifiée. La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et matériels affectés au chantier (5 points) - Méthode de mise en œuvre (5 points) - Fiches techniques des végétaux, matériaux et équipements destinés au chantier (5 points) - Phasage détaillé des travaux et planification prévisionnelle du chantier (5 points) <p>Selon le barème suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td><i>Très satisfaisant</i></td> <td>5</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Satisfaisant</i></td> <td>4</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Assez satisfaisant</i></td> <td>3</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Moyen</i></td> <td>2</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Insuffisant</i></td> <td>1</td> <td>points</td> </tr> <tr> <td><i>Sans réponse</i></td> <td>0</td> <td>point</td> </tr> </tbody> </table> <p>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<i>Très satisfaisant</i>	5	points	<i>Satisfaisant</i>	4	points	<i>Assez satisfaisant</i>	3	points	<i>Moyen</i>	2	points	<i>Insuffisant</i>	1	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NT sur 20 points</p>
<i>Très satisfaisant</i>	5	points																	
<i>Satisfaisant</i>	4	points																	
<i>Assez satisfaisant</i>	3	points																	
<i>Moyen</i>	2	points																	
<i>Insuffisant</i>	1	points																	
<i>Sans réponse</i>	0	point																	

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
N = 40% NP + 60% NT

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Négociations :

Entre l'ouverture des offres et la décision du candidat retenu, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager (par courrier électronique via le profil acheteur XMARCHES) des négociations auprès des candidats afin de choisir l'offre conforme aux critères de sélection indiqués dans ce règlement de consultation.

A la suite de cette négociation, chaque candidat aura la possibilité de remettre une nouvelle offre selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

NOTA : Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>**
Cette demande doit intervenir au plus tard 08 jours avant la date limite de réception des offres.

Renseignement(s) administratif(s) :

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

Direction Marchés Publics

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

Mmes MORLET/ GILLES/ PLUCHART

03 26 53 37 34 / 09 / 08

Renseignement(s) technique(s) :

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

Direction Voirie

Direction Paysage

M. Rodolphe GAUTRON

Tél. : 03.26.56.47.42

Port. : 06.47.48.92.92

M. Benoit VIGNES

Tél. : 03.26.56.47.81

Port. : 06.63.04.12.32

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.**

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY
Tel : 03.83.34.25.25
Fax : 03.83.34.22.24.

10 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ». Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents suivants :

- **Une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF (datant de moins de 6 mois) :** <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> ou toute attestation de régularité des cotisations sociales
- **Une attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale **(datant de moins de 6 mois) :** <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile et décennale, le cas échéant, professionnelle entreprise**
- **Un avis SIRENE ou un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)** ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France **(datant de moins de 3 mois)**
- **La liste nominative des salariés étrangers ou une attestation de non emploi de travailleurs étrangers**
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés.
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.